



**DECISION DU PRESIDENT**  
**Tarification de la sortie du Chœur de l'Avesnois au concert**  
**« 500 voix pour Queen »**

-----

**Le Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu les compétences de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° DC\_2023\_033 en date du 11 juillet 2023 portant délégation du Conseil au Président,

Considérant la participation du Chœur de l'Avesnois au concert « 500 voix pour Queen » au Zénith d'Amiens le 27 janvier 2024,

Considérant la sortie organisée pour se rendre au concert, et la nécessité d'en fixer le tarif,

**DECIDE**

**Article 1 :**

- D'organiser une sortie du Chœur de l'Avesnois au zénith d'Amiens pour le concert « 500 voix pour Queen »,
  
- De fixer à 43 € (entrée + transport) le tarif de la sortie

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la 3CA, ou son représentant, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

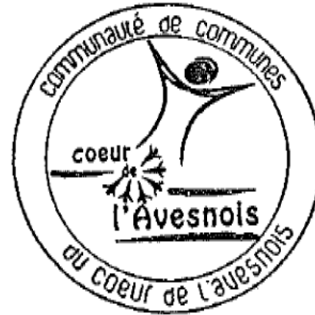
*Le Président,*

*-certifie sur sa représentativité le caractère exécutoire de cet arrêté*

*-confirme que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par écrit de pourvoi devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,  
Nicolas DOSEN



*Publié sur le site Internet le 06/10/2023*

*Envoyé en préfecture le 03/10/2023*

*Reçu le 03/10/2023*

*Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20231003-AR\_2023\_081-AR*